

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

Etaient présents : Mme ARTIS Géraldine, , M. BERNAT Michel, M. BOULENC Guillaume, Mme CADENET Catherine, Mme IACOVO Claudine, M. MAZERAN Jean-Paul, Mme NEGRE Isabelle, Mme PAULHE Colette, M. PRIVAT Gaëtan, M. SICRE Olivier, M. SIMONNET Bruno, Mme VERDEIL Karine.

Procurations : Mme REYNES Claudie à M. BERNAT Michel, M. AUGÉ Jean-Paul à M. MAZERAN Jean-Paul.

Mme IACOVO Claudine a été désigné secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour :

M. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants : Achat parcelle AB 226, Bien vacant sans maître : incorporation dans le domaine communal et vente parcelles AC 73 et AC 488 à la SCI GREGALIC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces points à l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 Janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

1- Approbation des comptes de gestions 2019 (Commune, Eau, Assainissement, Lotissement, CCAS).

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les comptes de gestion du receveur trésorier municipal correspondant en tous points aux résultats des comptes administratifs de la Commune, pour l'exercice 2019.

2- Approbation des comptes administratifs 2019 (Commune, Eau, Assainissement, Lotissement, CCAS).

Mme Iacovo a présenté et soumis au vote le détail des dépenses et recettes pour 2019 des 5 comptes administratifs dont les résultats sont suivants :

Budget principal :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 710 376.16€	Dépenses : 791 212.85€
Recettes : 954 634.10€	Recettes : 869 823.54€
Excédent de clôture : 244 257.94€	Excédent de clôture : 78 580.69€

Budget eau :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 117 014.55€	Dépenses : 20 582.14€
Recettes : 99 705.44€	Recettes : 32 726.05€
Déficit de clôture : - 17 309.11€	Excédent de clôture : 12 143.91€

Budget assainissement :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 140 178.52€	Dépenses : 95 833.51€
Recettes : 147 977.47€	Recettes : 88 121.37€
Excédent de clôture : 7 798.95€	Déficit de clôture : - 7 712.14€

Budget lotissement :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 620 433.45€	Dépenses : 655 763.96€
Recettes : 620 433.45€	Recettes : 0.00€
Excédent de clôture : 0.00€	Déficit de clôture : - 655 763.96€

Budget CCAS :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 855.20€
Recettes : 3 000.00€
Excédent de clôture : 2 144.80€

Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2019.

3- Participation de la commune aux particuliers pour l'achat des batardeaux.

Dans le cadre du PAPI Tarn Dourdou Rance, une action est mise en œuvre pour l'équipement des habitations avec principalement des batardeaux afin d'en limiter la vulnérabilité face aux inondations.

Cette action est portée par la CCSAR7V(com/communes) avec l'appui du PNRGC qui anime ce programme.

Afin de contribuer à ces investissements, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter un soutien financier aux foyers concernés à hauteur de 10% plafonné à 500€.

Le conseil municipal approuve cette participation.

4- Personnel : création emploi permanent.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'emploi d'adjoint administratif à temps complet pour la nécessité du service.

5- RPQS Assainissement 2019.

M. Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

6- Achat parcelle AB226.

La parcelle AB 226 est située dans le prolongement du chemin de l'Hermitage qui dessert plusieurs parcelles. Le conseil municipal approuve l'achat de la parcelle AB 226 d'une superficie de 36m² au prix de 50euros appartenant à Mmes LABAU Josiane, CLERGUE Marie France, FONTANEILLES Jacqueline afin de régulariser la voie actuelle.

7- Bien vacant sans maître : incorporation dans le domaine communal

M. Le Maire situe la parcelle concerné (AE 238 d'une contenance de 2 825m²) par cette procédure d'incorporation dans le domaine communal d'un bien présumé vacant et sans maître et en précise les formalités administratives : avis de la Commission communale des impôts directs, arrêté du maire, délibération du conseil municipal, puis second arrêté du maire et enfin publication au service de la publicité foncière

Le conseil municipal approuve le lancement de la procédure.

8- Vente parcelles AC 73 et AC 488 à la SCI GREGALIC

En complément de la délibération du 04 novembre 2019, la vente de ses parcelles est consentie à la SCI GREGALIC et non à M. et Mme CABILLIC au même prix et condition que la précédente délibération.

Le maire a conclu son dernier conseil municipal en souhaitant pleine réussite pour les futurs projets communaux aux 5 conseillères conseillers qui se présentent au sein de l'équipe conduite par Mr F Artis. M Bernat a également remercié les 8 conseillères et conseillers qui mettent un terme à leur fonction d'élus. « Vous avez tous, toujours servi notre collectivité dans l'intérêt général ».

Les derniers mots du maire ont été en souvenir à Alain Goudonneix décédé en 2019.